

Rapport annuel

Commune du Monastier-sur-Gazeille

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2021

Document établi
le 26 mars 2022

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	4
■	LONGUEUR DU RESEAU	4
■	OBSERVATION PARTICULIERE	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	7
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE DU RESEAU	11
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	12
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	13
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	14
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	14
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	14
■	AMORTISSEMENTS REALISES	14
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	15
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	15

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La Commune organise en partie le service d'eau potable

Elle a transféré une partie de ses compétences au service eau potable du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Velay Rural pour une partie de la desserte du bourg et des villages.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

1 150 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

La commune prend en charge :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Des branchements
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	De la voirie, de l'ensemble des ouvrages
Prestations particulières	Entretien des points de distribution publics

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2020 [m³]	Prélèvement 2021 [m³]	Variation 2020/2021	Observations
MONASTIER-SUR-GAZEILLE (LE) Châteauneuf Prélèvement en nappe souterraine		130 757	149 047	+13.98%	
Total des prélèvements [m³]		130 757	149 047	+13.98%	

Les volumes précisés ci-dessus sont comptabilisés au départ du captage de Châteauneuf. Ceux-ci sont amenés sur les réservoirs du Monastier. Depuis le 11/04/2016, le trop-plein s'effectue avant le compteur à Châteauneuf. L'année 2017 est la première année où l'on peut véritablement compter le volume produit.

• Exportations d'eau

Export vers Saint-Victor	Exporté en 2018 [m³]	Exporté en 2019 (m³)	Exporté en 2020 (m³)	Exporté en 2021 (m³)
SI DES EAUX DU ROCHER TOURTE	3 773	19	240	110

• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/jour]	Production 2020 [m³]	Production 2021 [m³]	Variation 2019/2020	Observations
MONASTIER-SUR-GAZEILLE (LE)- Châteauneuf Prélèvement en nappe souterraine	408	130 757	149 047	+13.98%	

La pose de deux compteurs à chacun des réservoirs du bourg a été faite le 6 et 7 avril 2016. Les comptages sont donc plus exacts depuis 2017.

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2019	2020	2021	Variation 2020/2021
Nombre d'abonnements	743	739	749	+1.35 %
Nombre total d'abonnements	743	739	749	+1.35 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2019	2020	2021	Variation 2019/2020
Volume produit	137 687	130 757	149 047	+13.98 %
Volume importé				
Volume exporté	-19	-240	-110	-54.16 %
Volume mis en distribution	137 668	130 517	148 937	+14.11%
Volume vendu aux abonnés domestiques	50 012	51 102	58 782	+15.02%
Volume vendu aux abonnés non domestiques				
Volume total vendu aux abonnés	50 012	51 102	58 782	+15.02%

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 78.48 m³ par an. Elle était de 69.15 m³ en 2020.

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2019	2020	2021	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	23.9	24	24.3	+1.25 %

Des adductions du réseau ont été réalisées en 2021 pour 300 mètres linéaires (La Passe, Chararier, Avenue des écoles).

■ OBSERVATION PARTICULIERE

Le volume non compté est estimé et englobe le volume consommé sur tous les bâtiments communaux avec ou sans compteur ainsi que celui alimentant les 11 fontaines publiques (2 équipées de compteur depuis 2018), des toilettes publiques et des fuites sur réseaux.

INDICATIFS DE RELEVÉ DE COMPTEURS

Lieu	Conso 2019	Conso 2020	Conso 2021	Observations
Fontaine Abbatiale petite niche	404	0	479	Compteur posé le 23/10/18, fermeture vanne de la fontaine plusieurs mois en 2020
Fontaine Place François d'Estaing	4199	861	503	Compteur posé le 15/12/17, changement de compteur en 2021 donc consommation indicative
Ecole primaire	63	110	102	
Maison de l'école primaire	1	2	4	
Salle des fêtes (côté cuisine)	23	3	6	Salle des fêtes en réfection depuis décembre 2019
Salle des fêtes (entrée devant escalier ext)		0	3	Compteur installé le 2/6/20, travaux de réfection en cours
Gymnase	155	124	70	
Ecole maternelle (cantine)	15	20	21	
Ecole maternelle (général)	101	94	123	
WC public Esplanade Stevenson	16	16	172	Compteur posé le 26/03/2018, fuite en 2021
WC public (château)	3197	3000	3000	Compteur défectueux : relevé impossible : estimation forfaitaire appliquée
WC + évier 2ème étage château	1	1	1	Compteur défectueux : relevé impossible : estimation forfaitaire appliquée
Ecole de musique	142	81	95	Posé en 2013
Festival / ECE	6	3	5	Posé en 2015
Bibliothèque				Pas de compteur posé
Bâtiments conventuels compteur général	27	140	148	Compteur posé en août 2019
Vicairie	2	55	9	Compteur posé en 2019
Local Resto du cœur rue de l'olivier	1	1	1	
Promorallye et Moto club	0	0	0	
Pôle Laurent Eynac (général extérieur)	469	515	478	
Salle de la Gazeille (Pôle L Eynac)				Pas de compteur posé
Mairie secrétariat	47	54	45	
Ancien cimetière C1	64	40	23	Compteur posé en avril 2018
Nouveau cimetière C3	32	21	11	Compteur posé en avril 2018
Piscine	966	0	0	Piscine fermée été 2020 crise sanitaire et fermeture définitive depuis pour travaux à venir
Club House	0	0	0	
Local pétanque av des écoles	2	2	1	Depuis avril 2018
Stade	674	1878	192	Fuite en 2020
Station d'épuration				Pas de compteur posé

*Consommation totale connue des bâtiments communaux : 5 300 m³ contre 5 192 m³ en 2020 (fuite wc public et réouverture fontaine Abbatiale en 2021 ce qui explique la variation mais la plupart des autres bâtiments ont des consommations inférieures à celles de 2020). La consommation du stade municipal est indiquée pour information mais non comptée dans les volumes consommés car ce bâtiment communal est desservi par le réseau du Rocher Tourte.

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
29/11/2018	TARIFS 2019
28/11/2019	TARIFS 2020
16/12/2020	TARIFS 2021

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont en partie payables d'avance annuellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1er janvier 2018	1er janvier 2019	1er janvier 2020	1er janvier 2021
Redevance de pollution domestique	0.3000	0.2300	0.2300	0.2300

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2019	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation 2020/2021
Part de la collectivité					
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	52.00	52.00	55.00	+5.76 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 150 m ³)	0.90	1.00	1.10	+10.00 %
	N° 2 (151 à 300 m ³)	0.90	1.00	1.10	+10.00 %
	N° 3 (au-delà de 301 m ³)	0.60	0.60	0.60	+0.00 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janv 2019	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation 2020/2021
Collectivité	160.00	172.00	187.00	+8.72 %
Total [€ TTC]	160.00	172.00	187.00	+8.72 %

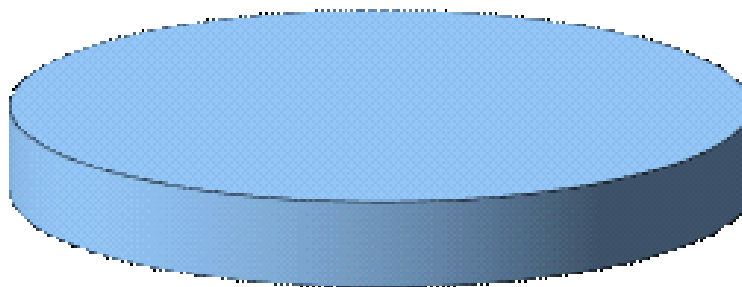
Variation COLLECTIVITE (TTC)
+8.72 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,55 €/m³ en 2021 contre 1.43€/m³ en 2020

Répartition au 1er janvier 2021

Collectivité

100,0%



■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

- Evolution du tarif de l'eau

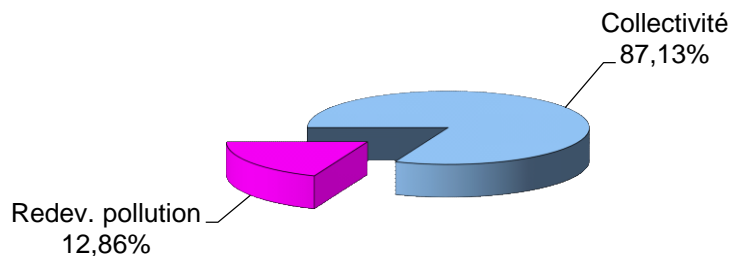
	Désignation	1er janv 2019	1er janv 2020	1er janv 2021	Variation 2020/2021
Part de la collectivité					
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	52.00	52.00	55.00	+5.76 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 150 m ³)	0.90	1.00	1.10	+10.00 %
	N° 2 (151 à 300 m ³)	0.90	1.00	1.10	+10.00 %
	N° 3 (au-delà de 300 m ³)	0.60	0.60	0.60	+0.00 %
Redevances et taxes	Redevance de pollution domestique	0.23	0.23	0.23	+0.00 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janv 2019	1er janv 2020	1er janv 2021	Variation 2020/2021	Variation COLLECTIVITE (TTC)
Collectivité	160.00	172.00	187.00	+8.72 %	7.51 %
Redevance de pollution domestique	27.60	27.60	27.60	+0.00 %	
Total [€ TTC]	187.60	199.60	214.60	+7.51 %	

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1.78 €/m³ en 2021 contre 1.66 €/m³ en 2020



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2019	2020	2021	Variation 2020/2021
Recettes de vente d'eau	82 488.78 €	83 278.49 €	96 316.43 €	+15.65 %
Recettes vente d'eau domestiques	82 488.78 €	83 278.49 €	96 316.43 €	+15.65 %
dont abonnements	35 714.64 €	35 702.68 €	37 700.85 €	+5.59 %
Recettes vente d'eau non domestiques				
dont abonnements				
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-1 240.14 €	-645.74 €	-875.53 €	+35.58 %
Dont Recettes de volume exporté	71.00 €	292.00 €	176.00 €	-39.72 %
Régularisation des volumes exportés (+/-)				
Total recettes de vente d'eau	81 248.64 €	82 632.75 €	95 440.90 €	+15.50 %

Les régularisations des ventes sont dues à deux créances éteintes : pour remises exceptionnelles suite à des fuites chez des particuliers.

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	10	0	100 %	
Conformité physico-chimique	10	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
MONASTIER-SUR-GAZEILLE (LE) - Châteauneuf**

	0%	Aucune action
	20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	Dossier déposé en préfecture
	60%	Arrêté préfectoral
➔	80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
Calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion financière et patrimoniale du réseau

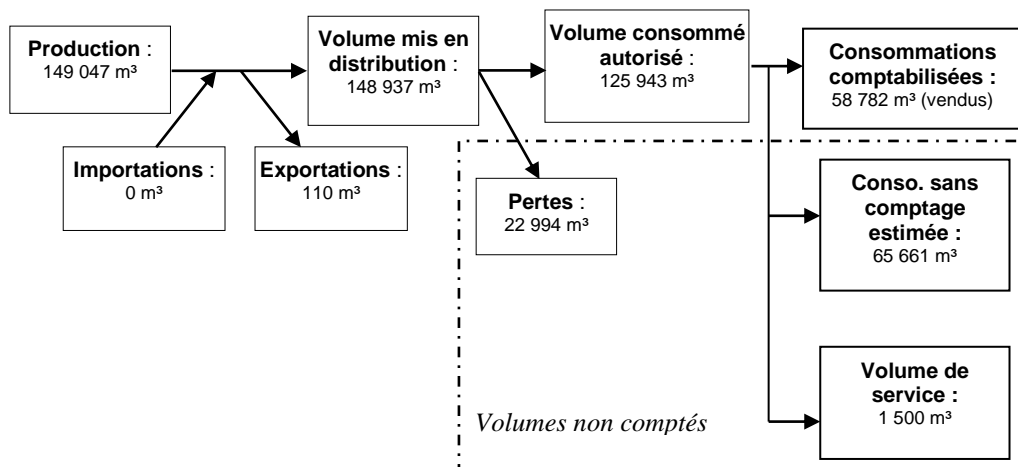
Un arrêté publié au journal officiel du 19 décembre 2013 vient modifier de façon très conséquente les indicateurs de connaissance et de gestion patrimoniale : il est d'application immédiate dès l'exercice 2013.

		Nombre de points	Points obtenus
PARTIE A : Plan des réseaux (15 points)		15	15
→	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux	10	10
→	Définition d'une mise à jour du plan au moins annuelle.	5	5
PARTIE B : Inventaire des réseaux (30 points) (1)		30	29
→	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux (linéaire, dimensions, matériaux) avec mise à jour au moins annuelle	10	10
→	Matériaux et diamètre connus pour 50 % au moins	5	5
→	Matériaux et diamètre connus pour 80 %	3	2
→	Date et période de pose des canalisations connus pour 50 % au moins	10	10
→	Date et période de pose des canalisations connus pour 70 %	2	2
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points) (2)		75	56
→	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges)	10	9
→	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques (10 pts si absence de modifications)	10	10
→	Le plan des réseaux mentionnant la localisation des branchements	10	9
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques des compteurs incluant la référence et la pose du compteur	10	9
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau : diagnostic	10	9
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des interventions sur le réseau (réparations, purges...)	10	5
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des réseaux	10	5
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux permettant d'apprécier le temps de séjour de l'eau dans les canalisations	5	0
TOTAL GENERAL		120	100

- (1) Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans des réseaux (partie A) sont acquis.
- (2) Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (partie A et B) sont acquis.

Un diagnostic des recherches de perte en eau a été réalisé en 2019, livré en 2020.

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage sont évaluées et fixées à 65 661 m³ par l'exploitant. Elles englobent celles des bâtiments communaux équipés (environ 10 000 m³ ou non, de compteurs, des fontaines, des toilettes publiques, des bornes incendie (20 000m³) et des fuites sur réseaux (fuite très importante au Pont de l'Estaing, réparée courant 2021 et disfonctionnement du robinet altimétrique (flotteur)).

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir...) sont évalués à 1 500 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement du réseau de distribution [%]	97.23 %	91.32 %	97 %	95 %	84 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements x 365 j)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	15.31	10.08	10.05	9.06	10.16

- indice linéaire de pertes en réseau =

(pertes / longueur du réseau hors branchements x 365 jours)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0.61	1.43	0.45	0.68	2.59

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [mètres linéaires]	1000 ml	650 ml	500 ml	330 ml	200 ml

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

En 2021, renouvellement partiel avenue Laurent Eynac.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions du budget général
Adductions eau potable	12 401.22 €	0	0
Etude pour la protection du captage de Châteauneuf	5 365.06 €	0	0
Diagnostic hydrogéologique 2020	0	3 950.00 €	0

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2019	2020	2021
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	20	10	8
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	180	170	162
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	20 %	18.88 %	18 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2019	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	212 978.00 €	197 079.15 €	180 986.23 €
Remboursements au cours de l'exercice	19 812.24 €	19 720.24 €	19 628.24 €
Dont en intérêts	4 101.26 €	3 821.39 €	3 535.32 €
Dont en capital	15 710.98 €	15 898.85 €	16 092.92 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2019	2020	2021
Montant de la dotation aux amortissements	37 592.00 €	42 874.00 €	43 890.45 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2019	2020	2021
montants des abandons de créance	1 056.14 €	344.30 €	16.58 €
dont part délégataire			
dont part collectivité	1 056.14 €	344.30 €	16.58 €
nombre de demandes reçues	9	3	1
nombre d'aides accordées	9	3	1
montants des versements à un fonds de solidarité	0.00 €	0.00 €	0.00 €
dont part délégataire	0.00 €	0.00 €	0.00 €
dont part collectivité	0.00 €	0.00 €	0.00 €

En 2021, 1 demande d'admission en non-valeur.